

# ÉVALUATIONS D'ÉCOLES : NON !

Après les évaluations standardisées CP-CE1, voici venir les évaluations d'écoles. Quand le nouveau management public fait entrer la pression évaluative à tous les étages et travestit les valeurs du service public d'éducation, le SNUipp-FSU s'y oppose.

## DANS QUEL CONTEXTE APPARAISSENT CES ÉVALUATIONS D'ÉCOLES ?

Le CNESCO, organisme indépendant d'évaluation de l'action des politiques éducatives n'existe plus. C'est le résultat de la loi pour une école de la confiance du ministre Blanquer en 2018. L'action du CNESCO visait à évaluer l'impact des politiques publiques d'éducation. Il a produit à ce titre des études, prenant souvent la forme de conférences de consensus, réunissant le monde de la recherche et celui de la pratique de terrain. Ces conférences ont nourri la réflexion professionnelle, suscité du débat sur des sujets aussi vastes que le redoublement, la différenciation pédagogique, la compréhension de la lecture, l'écriture ou le calcul. Mais la controverse et la dispute professionnelle n'intéressent pas le ministre. Il estime que lui seul a les clés et les bonnes méthodes, et à ce titre, l'indépendance le gêne. De fait, il a préféré dissoudre le CNESCO et créer le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE), organe dans lequel il a choisi 8 membres sur les 10 qui le composent (les deux autres sont nommés par les présidents de l'Assemblée Nationale

et du Sénat). On n'est jamais mieux évalué que par soi-même ! Les missions du CEE se cantonnent à l'accompagnement des politiques d'évaluation décidées par le ministre : *«Il veille à la cohérence des évaluations conduites par le ministère portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs et les établissements*

**LE MINISTRE CHOISIT 8 MEMBRES DU CONSEIL D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE SUR 10 : ON N'EST JAMAIS MIEUX ÉVALUÉ QUE PAR SOI-MÊME !**

*d'enseignement scolaire. A ce titre, il établit une synthèse des différents travaux d'évaluation sur le système éducatif et a pour mission d'enrichir le débat public sur l'éducation. Il définit le cadre méthodologique et les outils des évaluations des établissements conduites par le ministère...Il donne un avis sur les méthodologies, sur les outils et sur les résultats des évaluations du système éducatif organisées au niveau national par les services du ministre».* Le

ministre entend ainsi insuffler à travers cet organe, la culture de l'évaluation qui lui est chère, déplaçant ainsi la focale de l'évaluation des politiques publiques, vers l'évaluation des établissements et écoles, mêlant ainsi résultats des élèves et pratiques professionnelles.

C'est dans ce contexte que le CEE a présenté en octobre 2020 un nouveau dispositif d'évaluation des établissements. Concernant le second degré, dans sa première phase, il entend étendre ce dispositif dès la rentrée 2021 dans les écoles. C'est chose faite, puisque le SNUipp-FSU, reçu en audience le 7 octobre 2021, a appris le lancement de ce dispositif en Ardèche pour les écoles. L'IA a présenté des objectifs chiffrés plus qu'ambitieux : 20% des écoles pour la rentrée 2021-2022, pour atteindre l'ensemble des écoles d'ici 5 ans. Ces objectifs, correspondant aux visées nationales, ont déjà dû être révisés à la baisse. Entre contexte sanitaire et réticences des équipes, seuls 12% des établissements du second degré se sont prêtés à cet exercice.

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le processus affiche trois visées : faire mieux réussir tous les élèves, améliorer le bien-être dans l'établissement, enfin, renforcer la dimension collective et le sentiment d'appartenance. Concrètement, la démarche se décline en trois temps.

**Une première phase est consacrée à l'auto-évaluation par tous les acteurs** (personnels, élèves, parents, mairies...) Il s'agit d'établir un diagnostic sur des thématiques aussi larges que variées : *« Apprentissage et parcours, Climat scolaire, Acteurs et fonctionnement de l'école, Environnement institutionnel et partenarial »*. Le temps consacré à cette auto-évaluation est à décompter des 108 heures. (!)

**La seconde phase est une évaluation externe ayant pour objectif d'identifier des marges de progression.** Durant 2 à 3 jours, une équipe d'évaluateurs composée de 3 personnels de l'Éducation Nationale, interroge l'équipe enseignante, les parents d'élèves, les personnels de l'école et les élus locaux, à travers des entretiens, des visites de classe et éventuellement des questionnaires. Le protocole d'évaluation est à définir avec les équipes pédagogiques, en fonction de l'auto-évaluation qui aura précédé. Chaque membre, bien qu'ayant des statuts hiérarchiques différents (IEN ou Inspecteur second degré/directeur, directrice d'école ou chef-fe

d'établissement du second degré/un-e enseignant-e, la plupart du temps un-e CPC, désigné-e par l'autorité académique) a la même légitimité et ne dépend pas de la circonscription de l'école évaluée. La visite de l'équipe d'évaluateurs donne lieu à un compte rendu, sans doute sous la forme d'un diaporama, transmis à posteriori à l'IEN de circonscription.

**Enfin la troisième phase, débouche sur la rédaction d'un projet d'école** s'appuyant sur compte rendu de la phase 2.

## CONCRÈTEMENT, COMMENT CELA SE PASSE ?

### EN ARDÈCHE

Pour le lancement de cette opération, une école ardéchoise a été désignée volontaire. Les membres de l'équipe choisie n'ont eu que très peu de temps pour préparer la phase n°1. Une visio-conférence pour présenter le dispositif aux collègues a eu lieu le 7 octobre, pour une auto-évaluation achevée le 16 novembre (avec, entre temps, deux semaines de congés d'automne). Pour accompagner cette phase, un rapport d'auto-évaluation est à compléter. Des documents d'aide à l'auto-évaluation assez denses sont mis à la disposition de l'équipe. 4 axes de travail (Apprentissage et parcours, Climat scolaire, Acteurs et fonctionnement de l'école, Environnement institutionnel et partenarial) font l'objet d'un diagnostic complet structuré (voir le tableau ci-contre). Les pistes de questionnement sont à dégager en équipe mais des thématiques sont proposées dans les documents d'accompagnement. Il est heureusement stipulé que : « [les documents] n'ont pas vocation à normer la démarche mais [ils] proposent des pistes de réflexion » ; « [...] ne constituent pas des points de passage obligés et l'exhaustivité n'est pas visée. » Certes, mais il faut du temps pour se les approprier et dégager des axes de travail. Il aura fallu au total 2 conseils des maitres-ses pour s'approprier les

documents d'aide, 2 autres pour choisir et dégager des pistes de travail, enfin 3 derniers pour rédiger et finaliser le rapport d'auto-évaluation. Pour rappel, le temps institutionnel est pris sur les 108 heures ! Pour la seconde phase, une équipe de trois évaluateurs, formée d'une IEN, d'un principal adjoint et d'un CPC EPS s'est rendue 2 jours durant sur l'école. Au cours de cette phase, les évaluateurs s'appuient sur le document d'auto-évaluation et complètent leur vision de l'école par des questions aux membres de l'équipe, voire des visites en classe, avec l'accord des enseignant-es. Des entretiens ont été menés avec l'équipe pédagogique, le collègue en charge de direction, mais également avec les partenaires

de l'école. Les évaluateurs ont ainsi rencontré, sans la présence du collègue directeur, les employés communaux (Atsem, le cas échéant), des élu-es du conseil municipal, des représentant-es de parents d'élèves et l'AESH au cours d'échanges allant d'un quart d'heure à une heure, selon la disponibilité des interlocuteurs. Il semble que les évaluateurs tentent de prendre le pouls des relations de l'école avec l'extérieur, du climat scolaire... La troisième phase n'est pas encore achevée puisque l'équipe est maintenant en attente du compte rendu écrit de cette visite. Ce compte rendu devrait être le point d'appui du prochain projet d'école.

### Axes de travail pour un auto-diagnostic

Thème abordé •Piste de questionnement 1 / Piste de réflexion 1 •Piste de questionnement 2 / Piste de réflexion 2	Données ou indicateurs chiffrés Liste non exhaustive d'indicateurs issus de plusieurs sources : •État de l'école •Autres données académiques •Données propres à l'école
	Observations directes ou documents à analyser Exemples d'observations qui peuvent être menées dans l'école et de documents internes à l'école qui peuvent être exploités
	Point de vue des acteurs Il peut être obtenu par des questionnaires (rendus progressivement en ligne) si l'école est en mesure de le faire ou par des entretiens sur un thème identifié

### ET AILLEURS ?

Si, en Ardèche, l'équipe n'a subi que peu de contraintes, ailleurs, c'est tout autre. Dans certaines académies, le cahier des charges de l'évaluation d'école est très contraignant, faisant peu de cas du volontariat : « Il est conseillé de ne pas retenir un principe de volontariat pour le choix des personnels interviewés ou observés ». Quand en Ardèche, seul le document préparatoire est à envoyer, voici la liste, non exhaustive de ce qui est demandé en amont de la visite dans d'autres départements : « *planning du recueil de données; plan de l'école ; projet d'école ; règlement intérieur ; rapport d'auto-évaluation ; tout autre document interne utile à la réflexion : comptes rendus des conseils de cycle et de maîtres, des conseils écoles-colège...* » Au cours de l'auto-évaluation, certaines académies imposent l'utilisation de questionnaires. Le SNUipp-

FSU s'est procuré des questionnaires provenant d'une académie proche. La méthode consiste à proposer des questionnaires à destination des élèves, des parents d'élèves, des personnels de l'école évaluée. Cette démarche, très éloignée des pratiques en cours au sein des services publics, peut s'avérer choquante et tourne à l'enquête de satisfaction client... Elle est d'ailleurs élaborée par un cabinet privé de « solution relation client » ! La personne interrogée se positionne « *vraiment d'accord/ plutôt d'accord / pas du tout d'accord* » en fonction de phrases-types autour de 3 grandes thématiques : les valeurs, la réussite et le partenariat. Dans le questionnaire élève, sur les 9 questions posées au chapitre des valeurs, 4 portent sur la sécurité : « *Je me sens en sécurité dans l'école, je me sens en sécurité dans les couloirs...* ». Les parents d'élèves

sont quant à eux invités à évaluer le travail enseignant ainsi que sa bienveillance, autour de questions telles que : « *Le travail est adapté pour permettre aux enfants de progresser* » ; « *Les outils numériques et educonnect sont utilisés par les enseignants* » ; « *les sorties pédagogiques sont de qualité* » « *...sont attentifs au bien-être des enfants...* ». Le questionnaire destiné aux personnels est plus complet mais non moins orienté : « *Dans cette école j'ai peu de me faire agresser par...* » « *Les élèves ont peur de...* » « *L'équipe prend le temps de...* ». Aucune question qui amènerait à se poser des questions en terme de moyens, rien sur le remplacement, rien sur la formation, rien sur le nombre d'élèves par classe, rien sur la santé au travail...

**Tout est ramené à l'individu et à son évaluation subjective !**

## ÉVALUATIONS D'ÉCOLES : POURQUOI C'EST NON ?

Si l'invitation à prendre du recul, faire un pas de côté et analyser ses pratiques du quotidien, ses relations avec les élèves, avec les partenaires, est une démarche intéressante et bénéfique en interne, la façon dont nous y invite le ministre est plus que dangereuse. Pour le SNUipp-FSU, l'évaluation d'école voulue par Blanquer tient plus de l'outil managérial que de la remise en question positive du système éducatif et de ses politiques publiques. En premier lieu, elle tombe comme une nouvelle injonction hiérarchique, verticale, lourde et chronophage. Même lorsque le « cahier des charges » est allégé, comme en Ardèche, il faut plusieurs heures de réunions en équipe pour s'approprier la démarche et ses outils denses. L'utilisation de questionnaire préalable, qui rappelons-le, n'a pas encore cours en Ardèche, biaise le rapport des équipes enseignantes avec leurs élèves d'une part, les différents partenaires du quotidien et les parents d'élèves, d'autre part. Elle place les usager-es dans une posture clientéliste, faisant d'eux et d'elles des consommateurs et des consommatrices du service public d'éducation. Or, ceci est profondément et fondamentalement contraire

aux missions de service public. Cette forme d'évaluation déplace la focale vers l'individu seul. Ce sont uniquement les pratiques quotidiennes des acteurs et actrices de l'école qui sont questionnées et ainsi pointées. Et les résolutions et pistes d'amélioration ne dépendent donc que des individus ! C'est en cela que la démarche s'avère être plus du pilotage descendant, inspirée des pratiques entrepreneuriales néolibérales, que d'un levier actionné pour améliorer l'école et la réussite des élèves. A la lumière de l'expérience vécue par nos collègues du second degré et par les premières écoles évaluées, aucun moyen supplémentaire ne découle jamais de cette évaluation.

Enfin, pour le SNUipp-FSU, les craintes sont grandes de voir cet outil devenir un outil de pilotage concret. La visite débouche sur un document servant de base à l'écriture d'un projet d'école, avec des objectifs à atteindre. **Dans le contexte de la loi Rilhac, avec une autorité fonctionnelle et une délégation de compétences délivrées aux directeurs et directrices d'école, le résultat des évaluations d'écoles pourrait bien servir de feuille de**

**route et de guide dans l'attribution des moyens ! Ainsi, le collègue en charge de direction se devra de manager son équipe afin d'atteindre des objectifs de satisfaction des élèves, parents d'élèves et des partenaires... au risque de pertes de moyens, de rémunération ou de temps de décharge !**

Plus de doute, Blanquer veut transformer le service public d'éducation en une entreprise comme une autre où la concurrence entre les individus et les structures, sans cesse pressurisés par l'évaluationnisme aiguë, permettraient l'optimisation des performances ! Il est hors de question de laisser ainsi dévoyer les valeurs et les missions de service public d'éducation par l'idéologie du nouveau management public. L'éducation doit porter un seul objectif : l'élaboration d'un projet éducatif commun visant à l'émancipation de toutes et tous, avec comme seule feuille de route la réussite de toutes et tous.

**Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU appelle la profession à faire bloc et à ne pas participer aux évaluations écoles !**

## RENTÉE : COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT !

Le SNUipp-FSU a été reçu au ministère durant les vacances le 30 décembre. Aux questions posées, fruits des remontées du terrain et questionnement des personnels, peu, voire pas de réponses. Face à cette situation inacceptable, le SNUipp-FSU maintient ses revendications et dépose une alerte sociale.

### Un ministère complètement hors-sol

Pour la rentrée, le ministère maintient le protocole actuel au niveau 3 malgré la hausse exponentielle des contaminations dans le cadre scolaire. Seule la règle des cas contacts et des sorties devrait évoluer. Côté remplacement, il envisage une possible difficulté. Côté équipement, il précise que les préfets vont agir pour « obliger » les communes à équiper les écoles en capteur de CO2. La mesure sur le jour de carence, suspendu pour les agents publics en congé maladie dû au Covid-19 jusqu'au 31 décembre

2021, n'est toujours pas revue. Enfin, le ministère conclut par une annonce essentielle : l'interdiction de manger ou boire du café debout dans les salles des maîtres !!!

### Des exigences toujours légitimes

Pour le SNUipp-FSU, il faut au plus vite revenir à la règle de fermeture de la classe au premier cas de Covid. La doctrine actuelle a montré en décembre que le délai d'incubation provoquait de nouveaux cas positifs. Le SNUipp-FSU rappelle par ailleurs son opposition totale au cumul présentiel/distanciel.

Une énorme inquiétude perdure sur la question des remplacements et la possibilité de recruter des contractuels ou des jeunes retraité-es n'est pas une solution ! Le conseil scientifique annonce un tiers des enseignant-es touché-es par le Covid d'ici quelques semaines, il va donc y avoir des classes sans enseignant-es. Le SNUipp-FSU exige :

- de faire appel aux listes complémentaires;
- d'organiser une campagne de tests systématiques et hebdomadaires pour tous les élèves et les personnels,
- la fourniture de masques chirurgicaux ou FFP2 pour les élèves et les personnels qui le souhaitent,
- l'équipement en capteur de CO2 de toutes les classes,
- la suspension de toutes les évaluations d'écoles et de CP

Le Ministère doit agir immédiatement : équiper, tester, isoler, recruter. A bientôt deux ans du premier confinement, cette reprise ressemble au film « un jour sans fin ». La réponse systématique d'une « école ouverte » coûte que coûte est inconséquente au regard des demandes légitimes des personnels de sécuriser l'école et leurs conditions de travail.